

Coopération au développement: promotion de l'égalité des sexes

2003/0176(COD) - 18/12/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Olga ZRIHEN (PSE, B) sur la promotion de l'égalité des sexes dans la coopération au développement, le Parlement européen a adopté la proposition de la Commission moyennant une série d'amendements approuvés en commission au fond (se reporter au résumé du 26 novembre 2003). Pour l'essentiel, le Parlement demande que le financement communautaire lié au développement contribue à l'égalité des sexes de manière transversale. Il apporte des précisions aux actions pouvant bénéficier d'un financement communautaire (en particulier, formation, santé, accès aux activités économiques et sociales, accès aux infrastructures mais aussi assistance technique pour des actions de le domaine de la société de l'information). Le Parlement a également insisté sur les actions liées à l'environnement, les droits de l'homme et la prévention des conflits. Il suggère que des initiatives soient prises pour rééquilibrer le niveau d'égalité des chances entre hommes et femmes en recrutant, dans le domaine de l'éducation, des enseignantes locales. Il demande enfin que les contrats avec les bénéficiaires couvrent leurs dépenses opérationnelles. La Plénière a en outre repris à son compte l'amendement approuvé en commission visant à porter à 11 mios EUR l'enveloppe financière du programme pour la période 2004-2006 (au lieu de 9 mios EUR proposés par la Commission).